

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

PROJET INCLUSIF/SD3C-G5 SAHEL+1

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi



**PROGRAMME CONJOINT SAHEL EN RÉPONSE AUX DÉFIS COVID-19, CONFLITS ET  
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2023**

*Financement de microprojets des femmes, jeunes et personnes handicapées membres des OP affiliées à la CNOP/ROPPA*

**N°001/2022/INCLUSIF/SD3C – CNOP/ROPPA**

**COÛT TOTAL DU FINANCEMENT : 310 500 000 FRANCS CFA**

**Financement FIDA : 172 500 000 F CFA, Prêt n°2000003656 (125 925 000 F CFA), Don n°2000003655 (46 575 000 F CFA) et le fonds Nerlandais 138 000 000 F CFA**

**Bénéficiaires : Membres des OP affiliés à la CNOP/ROPPA**

**Durée : 2 ans**

**Juin 2022**

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

**Le Projet Inclusif/SD3C**

Et

**La Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) représentant le Réseau des organisations Paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) au Mali**

**La présente convention de collaboration « convention » est conclu**

**Entre**

**Projet Inclusif/SD3C**, Magnambougou Faso Kanu Rue 30 Porte 76, BP : 4610 Bamako/Mali, Tél : 20 20 73 91-Fax : 20 20 73 94, email [dc.projet@inclusifmali.org](mailto:dc.projet@inclusifmali.org), ci-après représenté par **Monsieur Dramane SIDIBE**, Directeur du Projet INCLUSIF/SD3C ;

**D'une part,**

**Et**

**La Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) qui représente le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) au Mali, Association, Bamako/ Mali, email [cnopmali@yahoo.fr](mailto:cnopmali@yahoo.fr), Site web [www.cnop-mali.org](http://www.cnop-mali.org)** ci-après représenté par **Monsieur Ibrahima Coulibaly**, président du CNOP Mali,

**D'autre part,**

La Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) et le Projet Inclusif/SD3C sont dénommés collectivement les « parties » ou individuellement une partie.

Considérant que la **Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) qui représente le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) au Mali**, doit intervenir dans la mise en œuvre du programme conjoint sahel en réponse aux défis COVID-19, Conflit et Changement Climatique au titre de partenaire stratégique.

## **PREAMBULE**

Depuis 2014, le G5 Sahel est un cadre institutionnel de coordination de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. En 2019, les cinq pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) et le Sénégal ont demandé au FIDA de mettre en place un programme régional sur la question de l'agriculture et du pastoralisme. En réponse aux demandes des États membres, le FIDA et les agences basées à Rome (FIDA, FAO, PAM) élaborent un programme régional dénommé « **Programme Conjoint Sahel en réponse aux Défis Covid-19, Conflits et Changement climatique (SD3C ou G5 Sahel+1)** ». Le programme est conforme à l'axe III « Résilience et développement humain » du programme d'investissement prioritaire (PIP) G5 Sahel + 1 et au pilier de la résilience des Nations Unies intégré Stratégie pour le Sahel (UNISS). Sous la coordination du Secrétariat du G5 Sahel basée en Mauritanie, chaque pays mettra en œuvre le programme dans le cadre de 6 accords de prêt distincts. Le présent projet s'inscrit dans le programme régional et se concentrera sur le Mali.

Le Gouvernement de la République du Mali a reçu un prêt du Fonds international de développement agricole (FIDA) dans ce cadre pour la mise en œuvre de ce projet. Une partie des ressources du prêt est affectée à la l'unité de Gestion pour la mise en œuvre des activités du programme. L'objectif général du Programme est de renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer les effets de la crise du COVID- 19, des conflits et du changement climatique. **Son objectif de développement est de consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zone transfrontalière.**

Le programme touchera 25000 ménages ruraux pour environ 152 000 bénéficiaires. Il vise à atteindre 50% de femmes et 40% de jeunes et sera mis en œuvre sur une période de 6 ans de 2021 à 2026 en deux phases de 3 ans.

La stratégie d'intervention du programme a conduit à définir deux ensembles géographiques que sont :

- a) la zone Centre Nord**, qui se situe au cœur des conflits armés et des déplacements de populations. Cette zone couvre cinq cercles et régions du Mali que sont : (i) **Cercles d'Ansongo, Bourem et Gao dans la région de Gao**, (ii) **cercle de Ménaka dans la région de Ménaka**, (iii) **cercle de Tessalit dans la région de Kidal**, (iv) **cercle de Gourma-Rharous dans la région de Tombouctou** et (v) **cercles de Koro et Bandiagara dans la région de Mopti**.
- b) La Zone de Kayes** qui couvre les cercles de **Kénièba, Kayes, Nioro dans la région de Kayes, et Nara dans la région de Koulikoro**. Cette zone d'agropastoralisme est marquée par une forte mobilité des cheptels et comprend des marchés frontaliers importants.

La présente convention constitue un cadre de collaboration entre le projet INCLUSIF/SD3C et la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) pour la mise en œuvre d'activités de financement de microprojets d'initiatives entrepreneuriales des femmes, jeunes et personnes handicapées en zones transfrontalières membres des OP affiliées à la CNOP sous la composante B « Intégration économique » du programme SD3C. Cette collaboration permet d'appuyer les plateformes nationales des OPR (ROPPA, APESS, RBM) pour des initiatives entrepreneuriales transfrontalières novatrices des femmes et des jeunes de part et d'autre des zones d'intervention transfrontalières du programme.

Il a été convenu de ce qui suit :

### **Article 1. Objet de la convention.**

La présente convention a pour objet de faire remonter à travers la CNOP 180 microprojets d'initiatives entrepreneuriales des femmes, des jeunes et des personnes handicapées en zones transfrontalières membres des OP affiliées à la CNOP en vue de leurs financements par la première phase du programme SD3C. Ces financements seront destinés à développer des microprojets d'activités génératrices de revenus ou de microentreprises rurales en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.

### **Article 2. Champ d'application de la convention**

La présente convention portera sur :

La remontée par la CNOP des microprojets sur des initiatives novatrices transfrontalières à travers les activités génératrices de revenus ou de microentreprises rurales en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.

- Des femmes, jeunes et personnes handicapées membres des OP affiliées à la CNOP ;
- Le financement des microprojets sur des initiatives novatrices transfrontalières des femmes, jeunes et personnes handicapées membre des OP affiliées à la CNOP ;
- La mise en place et l'animation d'un cadre d'échanges autour des difficultés constatées ;

- L'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre des activités du financement des microprojets des bénéficiaires membres des OP affiliées à la CNOP dans les zones d'intervention
- La capitalisation de l'impression des bénéficiaires face à l'initiative du programme et les cas de succès enregistrés dans la mise en œuvre de l'activité.

### Article 3 : Indicateurs de performance

La performance de l'exécution de la présente convention sera évaluée sur la base des indicateurs clés suivants :

#### Composante B Intégration économique

- **180 microprojets** d'initiatives novatrices transfrontalières de femmes, jeunes et personnes handicapées membres des OP affiliées à la CNOP sont financés par le Programme SD3C dont **90 microprojets dans la zone de Kayes** (Cercles de Kénièba, Kayes, Nioro et Nara) et **90 autres microprojets dans la zone centre Nord** (Cercles de Koro, Gourma-Rharous, Ansongo, Gao et Ménaka).

Pour cette année 2022 seulement 40 microprojets d'initiatives novatrices transfrontalières de femmes, jeunes et personnes handicapées membres des OP affiliées à la CNOP sont prévus pour être financer par le Programme dont 20 pour la zone de Kayes et les 20 autres pour la zone du centre nord.

**Tableau 1** : Clé de répartition de l'ensembles des microprojets par catégories de personne en fonction de la zone et du cercle ainsi que les cibles annuelles

Activité	Indicateurs	Valeurs cibles par Zone et cercles										Cible globale	Cible annuel		
		Zone de Kayes					Zone Centre Nord								
		Kénièba	KAYES	Nioro	Nara	Koro	Ansongo	Gao	Ménaka	Gourma-Rharous	2022		2023		
Financement des microprojets des femmes, jeunes et personnes handicapées membres des OP affiliées à la CNOP	Nombre de microprojets des femmes membres des OP affiliées à la CNOP soutenus	11	11	11	11	9	9	9	9	9	89	20	80		
	Nombre de microprojets des jeunes membres des OP affiliées à la CNOP soutenus	9	9	9	9	7	7	7	7	7	71	16	64		
	Nombre de microprojets des personnes handicapées membres des OP affiliées à la CNOP soutenus	2	4	2	2	2	2	2	2	2	20	4	16		

#### **Article 4. Etendue géographique**

Dans le cadre de cette convention, l'activité sera mise en œuvre dans les zones transfrontalières d'intervention du programme SD3C : Zone de Kayes dans les cercles de (Kénièba, Kayes, Nioro et Nara) et la zone Centre Nord dans les Cercles de (Koro, Ansongo, Gao, Ménaka et Gourma Rharous). Elle reposera sur les procédures, outils et mécanisme en vigueur a sein de l'INCLUSIF notamment en matière d'approbation technique des dossiers et d'acés au financement des projets des petits producteurs ruraux.

#### **Article 5. Planning et Budget de l'activité**

Pour cette première phase de trois (03) ans le coût total de l'activité s'élève à Trois Cent dix million cinquante-cinq mille (310 500 000) Franc CFA, soit un million cinq cent mille (1 500 000) Franc FCA par microprojet financé. Le Cout d'accompagnement des porteurs de l'ensemble des microprojets (identification, formation, montage microprojet) par la CNOP est de dix-huit millions (18 000 000) de Franc CFA, les frais de suivi et de communication s'élèvent respectivement à treize millions cinq cent mille (13 500 000) et neuf millions (9 000 000) de franc CFA. La présente convention sera exécutée conformément au tableau 2 ci-dessous :

**Tableau 2 : Planning et budget annuelle de l'activité**

Année	2022	2023	Total en F CFA
<b>Nombre de microprojet des femmes, jeunes et personnes handicapées des OP affiliées à la CNOP a financé</b>	40	140	180
<b>Cout de financement des microprojets qui doivent faire l'objet de présentation par année</b>	60000000	210000000	270000000
<b>Cout total d'accompagnement des porteurs de microprojets (Formation, montage microprojet)</b>	4 000 000	14 000 000	18 000 000
<b>Cout lieu à l'identification, suivi des bénéficiaires et gestion des savoir et communication de l'ensemble des 180 microprojets</b>	5 000 000	17500000	22500000
<b>Cout total des 180 microprojets</b>			<b>310500000</b>

**La responsabilité fiduciaire pour la mise en œuvre de cette activité est exercée par l'unité de coordination du programme SD3C dans le cadre de la présente convention.**

#### **Article 6. Durée**

La durée de la présente convention est de 2 ans de 2022 à 2023 prenant en compte les activités de l'année 2021 dont l'ensemble correspond à la période de la première phase du programme 2021 à 2023.

#### **Article 7. Responsabilités de la CNOP/ROPPA**

La CNOP assurera la responsabilité technique d'accompagnement de la mise en œuvre de l'activité dans les zones d'intervention à travers ses OP. A ce titre, elle doit :

- Mettre en place une commission de sélection des microprojets éligibles à l'accompagnement du programme SD3C composé de :

- Un représentant du conseil de cercle,
- Un représentant l'ONG d'accompagnement,
- Un représentant du Bureau Inclusif/SD3C,
- Un représentant de la CNOP,
- Un représentant de la FENAJER ;
- Un représentant de la FENAFER,
- Un représentant de la commune ;
- Sélectionner les microprojets sur la base des critères de sélection ci-après :
- Les microprojets portant sur les initiatives économiques transfrontalières (l'embouche bovine etc)
- Identifier les femmes, jeunes et personne handicapée sur la base des critères d'indentification ci-après :
- Être de Nationalité Malienne,
- Être membre d'une Organisation Paysanne affiliée à la CNOP,
- Avoir comme activité principale l'embouche bovine,
- Avoir l'âge compris entre 18 à 45 ans,
- Exercer l'activité depuis au moins 2 ans,
- Remplir la fiche individuelle d'identification des membres des OP affiliées à la CNOP ci-dessous à l'annexe 1 ;
- Participer à l'animation du cadre d'échanges périodique convenue entre les parties ;
- Assurer le suivi conjointement avec l'ONG d'accompagnement qui sera recruté par l'Unité de coordination du programme ;
- Produire des supports audiovisuels (Photos, vidéos des activités d'accompagnement des porteurs de microprojets de l'identification, formation jusqu'au montage du microprojet ainsi que les attentes et impressions des bénéficiaires pour cette initiative du programme SD3C.

#### **Article 8. Responsabilité de Inclusif-SD3C**

Le projet Inclusif- SD3C veillera au suivi de la remontée des microprojets des femmes et jeunes en zone transfrontalières par la CNOP à travers ses OP. Le projet SD3C par ailleurs s'assurera de la diligence du dispositif de financement des dits microprojets, ainsi que la capitalisation des cas de succès et des impressions des bénéficiaires.

- Recrutement d'une ONG ou Bureau d'étude pour accompagner les porteurs des microprojets
- ✓ La réception et vérification des demandes de financement des projets soumis par la CNOP pour le compte bénéficiaires (en copies dures et électroniques) ;
- ✓ La mobilisation des ressources nécessaires pour le financement des projets présentés ;
- ✓ L'établissement des ordres de virement aux institutions financières avec notification à la CNOP dans un délai de 7 jours ;
- ✓ Le suivi des financements des bénéficiaires auprès des institutions financières et dans leurs aires d'activités ;
- ✓ Le suivi régulier conjoint avec la CNOP pour atteindre les objectifs escomptés.

#### **Article 9. Responsabilités de l'ONG ou Bureau d'étude qui sera recruté**

- Assurer l'accompagnement des porteurs de microprojets en les formant et en les initiant au montage de microprojet ;

- Mettre les porteurs de microprojets en relation avec une instruction financière (banque ou SFD) pour l'ouverture de compte ;
- Assurer l'accompagnement et le suivi conjointement avec la CNOP de l'ensemble des microprojets accompagnés.

#### **Article 10. Modalités de décaissement /mise à disposition des ressources financières**

La mise à disposition des ressources financières dédiées au financement des microprojets d'initiatives novatrices transfrontalières de femmes et des jeunes y compris les personnes en situation de handicap requiert les conditions ci-après :

- **Pour la -CNOP**, s'assurer que :
  - ✓ Le microprojet présenté au financement se rapporte aux activités économiques retenues (Emboîche bovine etc.) par le programme SD3C ;
  - ✓ Les microprojets appartiennent à l'une des catégories (jeunes, femmes et personnes en situation de handicap),
  - ✓ Le microprojet de jeune, de la femme ou de la personne en situation de handicap est dans l'aire géographique convenu ;
  - ✓ Le montant du microprojet (coût de financement) est conforme à la moyenne estimée (1 500 000 FCFA) ;
  - ✓ La clé de répartition de l'ensemble des microprojets par catégories de personne en fonction de la zone et du cercle ainsi que les cibles annuelles ci-dessus dans le tableau 1 est respectée ;
  - ✓ Le porteur du microprojet est membre des OP affiliées à la CNOP ;
  - ✓ Les documents (PV de sélection de la commission, dossier complet des microprojets, dossiers administratifs des porteurs, numéro de compte banque/SFD des porteurs, etc.) sont disponibles et transmis au projet INCLUSIF/SD3C dans un délai de 15 jours après leur approbation par la commission.

#### **Article 11. Règlement des litiges et conflits**

Tout litige qui surviendrait dans le cadre de l'exécution de la présente convention, sera réglé à l'amiable entre les différentes parties. Toutefois, si des désaccords profonds surviennent, l'implication des autorités compétentes sera sollicitée.

#### **Article 12 : Mise en vigueur**

La présente convention entre en vigueur à partir de sa date de signature.

Fait en trois exemplaires originaux

Bamako, le.....,

**Le Directeur d'Inclusif/SD3C**

**Le Président de la CNOP**

**Dramane SIDIBE**

**Ibrahim Coulibaly**

## **ANNEXE 1**

### **FICHE INDIVIDUELLE D'IDENTIFICATION DES MEMBRES DES OPR**

Numéro de fiche : .....

Nom et prénom(s) : .....

Numéro de Téléphone : .....

Région : ...../Cercle : ...../

Village /commune/hameau : ...../

Age (année de naissance): ...../ Sexe : Masculin  Féminin

Situation familiale : Marié  Célibataire  Veuf (ve)  Divorcé (e)

Nombre de personnes à charge : .....

Niveau d'instruction : Non alphabétisé  Alphabétisé  Scolarisé/Niveau

Êtes-vous membre d'une organisation paysanne (OP) ? Oui  Non

Si oui votre organisation est-il affiliée à une des Organisations Paysannes Régionales (CNOP, APESS, RBM) laquelle : 1. CNOP  2. APESS  3. RBM

Quelle est votre activité principale.....

Depuis quand faites-vous cette activité.....

Avez-vous déjà entendu parler du programme SD3C : Oui  Non

Si oui qu'attendez-vous du Programme SD3C.....